

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2009

Le 29 octobre 2009, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur WARME Didier, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :
Monsieur Jean-Paul DREVILLE, absent excusé.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- *A T E S A T*
- *Logement du garde-champêtre – Compteur électrique*
- *Contrat de maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain des réseaux rue de Saint Martin Longueau*
- *Délégation à Monsieur Verdis*

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I – CCPOH – RAPPORTS D'ACTIVITES :

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport des activités générales de la CCPOH ainsi que de celui concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2008.

II – CONTROLE DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT LORS DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

- Vu la Loi sur l'Eau;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-4 et L 1331-6 et suivants;
- Il est proposé d'instituer sur l'ensemble du territoire de la Commune un contrôle de conformité des installations d'assainissement lors de la vente d'un bien immobilier;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ Décide le principe d'une obligation de contrôle de conformité du raccordement des propriétés au réseau public d'assainissement lors de la vente d'un bien immobilier.

Ces contrôles devront être effectués par le service technique du délégataire (actuellement la Lyonnaise des Eaux), à la charge du vendeur.

Les résultats seront communiqués à la commune, au demandeur et au propriétaire du bien.

III – CESSION DE TERRAIN AU SYNDICAT DES EAUX USEES :

Monsieur CUGNIERE, Président du Syndicat Mixte des Eaux Usées de la Région de Sacy le Grand informe le Conseil Municipal que la station d'épuration a été édifiée en 1977 par cette structure sur un terrain appartenant à la commune de Sacy le Grand et qu'il lui semblerait nécessaire de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder au syndicat mixte des eaux usées, pour 1 € symbolique, le terrain sur lequel est construite la station d'épuration.

Les frais d'acte et de bornage nécessaires à cette opération seront à la charge du syndicat.

Une délégation est donnée à Monsieur Verdis, 1er Adjoint, pour la signature de l'acte notarié correspondant.

IV – MARCHE DE NOEL – MODIFICATION DES TARIFS :

Madame DELAMOTTE rappelle qu'un tarif unique a été décidé lors de la réunion du 10 septembre 2009 et précise, qu'après renseignements obtenus auprès d'autres communes organisatrices de ce type de manifestation, il lui semble judicieux d'appliquer des tarifs différents suivant le stand choisi.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

- 30€ pour un chalet en bois (3m x 2m)
- 30€ pour un emplacement en salle (2 tables : longueur de 1m80 et de 1m60)
- 20€ pour un emplacement externe (Barnum de 3m x 3m)
- 30€ pour deux emplacements externes (Barnum de 3m x 6m)

Après discussion, les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace celle du 10 septembre 2009 ayant le même objet.

V – AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA BOUCHERIE – DELEGATION A MONSIEUR VERDIS :

Il est rappelé que par délibération en date du 10 septembre 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au bail de location consenti à Mr et Mme Laurent GONTIER.

A l'unanimité, délégation est donnée à Monsieur VERDIS, 1^{er} adjoint, pour mener à bien cette opération.

VI -DISSOLUTION DU SIVOS :

Le Conseil Municipal confirme son accord pour la dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire du Secteur de Liancourt (SIVOS).

VII – TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE :

Madame PERRAS évoque le fait que, depuis la présence du service périscolaire dans les locaux de l'école, la porte principale reste ouverte pour faciliter l'accès des parents et que de ce fait, toute personne étrangère au service peut pénétrer dans le groupe scolaire sans être vue.

Afin de remédier à cette situation Mr LESTRAT présente un devis de l'entreprise C2MS, d'un montant de 1.976€15 TTC, concernant la mise en place d'un système de vidéophone main libre pour contrôler la porte principale du bâtiment.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation de cet équipement.

VIII - ENQUETE PUBLIQUE GREENFIELD :

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'enquête publique actuellement en cours et concernant la demande d'autorisation, présentée par la société GREENFIELD, d'étendre le périmètre d'épandage du calcifield dans 57 communes de l'Aisne et 87 communes de l'Oise (dont Sacy-Le-Grand).

Après discussion, l'ensemble du Conseil est appelé à se prononcer sur cette affaire, le résultat du vote organisé est le suivant :

- 5 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 8 Abstentions.

IX –ATESAT :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise relatif à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, à émis le souhait de ne pas se ré adhérer à ce service à compter de 2010.

X – LOGEMENT DE FONCTION – COMPTEUR SICAE :

Monsieur Gilles LESTRAT informe le Conseil Municipal que, pour des raisons pratiques, le raccordement électrique de l'agence postale communale a été réalisé sur le même compteur que le logement de fonction du garde-champêtre avec un sous compteur afin de distinguer les consommations des 2 bâtiments.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à refacturer à Monsieur GOSSANT Alain, sa consommation électrique ainsi que l'abonnement du compteur.

XI – MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX RUE DE SAINT MARTIN LONGEAU :

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre émanant de la Société SECT de Pontpoint concernant la mise en souterrain des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom de la rue de Saint Martin Longeau dont le montant s'élève à 9 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

XII – DELEGATION A MONSIEUR VERDIS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur Alain Verdis, 1er Adjoint, pour la signature de tous les actes notariés.

Cette décision est valable pour toute la durée du mandat en cours.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

BROCANTE

La Brocante, qui s'est déroulée le dimanche 27 septembre 2009, a rapporté un bénéfice de 2100 €. Pour 2010 il est décidé de maintenir l'organisation de cette manifestation le 4^{ème} dimanche de Septembre soit le 26 septembre 2010.

PRESBYTERE

Le conseil Municipal est informé, qu'en accord avec le diocèse de Beauvais, le bail de location du logement du presbytère a été résilié à compter du 1^{er} juillet 2009 mais que ce local pourra continuer à être utilisé pour les besoins des catéchistes, et de la chorale notamment.

STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE JULES FERRY

Suite à une visite de la commission travaux, une réflexion est menée sur les problèmes de stationnement aux abords du distributeur du Crédit Agricole.

SALLE BRUNO MATHE

Monsieur le Maire relate le rapport de la commission de sécurité établi après la visite de la salle Bruno Mathé effectuée le 25 juin 2009, mettant l'accent sur des points insatisfaisants.

Monsieur LESTRAT expose les initiatives prises pour remédier aux principales observations émises. Il a notamment été rénové les systèmes de désenfumage et de détection incendie, et posé des extincteurs, conformément aux exigences formulées.

S'agissant d'un mobilier non conforme installé par la CCPOH dans un local qu'elle utilise, une lettre a été adressée à cette instance pour remédier au problème soulevé.

BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition reçue d'une personne souhaitant acquérir l'immeuble devant prochainement se libérer (fermeture du bureau de poste et ouverture d'une agence communale).

Une réflexion sur les potentialités et les réaffectations possibles de cet immeuble apparaît nécessaire avant toute décision d'une éventuelle cession.

REPAS DES AINES

Il est rappelé que le repas des aînés se déroulera le jeudi 19 novembre 2009 dans les locaux de la salle des fêtes de Catenoy.

BAPTEME DE L'ECOLE

Une manifestation est organisée le 12 Décembre 2009 afin d'attribuer officiellement le nom de « GROUPE SCOLAIRE JEAN GAUTIER » à l'école de la commune.

DEFIBRILLATEUR

Madame PERRAS souhaite que des renseignements soient pris sur le coût d'un défibrillateur.

DISTRIBUTION DES BONS D'ACHAT AUX AINES

La distribution des bons d'achat se déroulera le weekend des 18 et 19 décembre 2009. L'idée d'associer les enfants du Conseil Municipal Enfants est lancée.

SURTAXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est fait rappel des surtaxes actuellement en vigueur :

- 0.2287 €/m3 d'eau consommée
- 0.5336 €/m3 d'eau assainie.

SECURITE RUE D'AVRIGNY

Monsieur le Maire commente les comptages de vitesse réalisés rue d'Avrigny en mai 2009.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'ouverture de l'agence postale communale s'opérera comme prévu le 3 novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.